



# COMMUNE DE LOUATRE

Département de l' AISNE - Arrondissement de SOISSONS  
Canton de VILLERS-COTTERÊTS

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 5 décembre 2020 à 10h00.

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Louâtre se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 27 novembre 2020.

Etaient Présents : Christelle JULLIEN, Annie VANCAUWENBERGE, Jean-Pierre PLOUCHART, Philippe LEFEVRE, Gilles CURCHOD, Catherine LEFORT, Nadia MARTIN, Josiane POISSINGER, Éric HERMANS, Patrick GRYPONPREZ.

Absents : Anselme MAURICE

Secrétaire de Séance : Annie VANCAUWENBERGE

### **1°) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RETZ-EN-VALOIS - COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT MISE A JOUR DES STATUTS**

Vu la délibération n°105/20 du 04 septembre 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Retz-en-Valois de modification des statuts suite à la prise en charge de nouvelles compétences ;

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI au Maire de chacune des communes membres, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée ;

Considérant la notification de la Communauté de communes en date du 18 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Retz-en-Valois faisant apparaître, conformément à la réglementation Eau et Assainissement comme compétences obligatoires.

PRÉCISE que les statuts sont annexés à la présente délibération dont ils font partie intégrante.

### **2°) REAJUSTEMENT CONSOMMATION ELECTRIQUE - CANTINE SCOLAIRE SIVOM DE LA SAVIERE**

Madame le Maire rappelle que la salle communale sert de cantine pour les enfants du regroupement scolaire de la Savière. Depuis quelques années, pour tenir compte de la consommation électrique pour la cantine, la répartition de la facture d'électricité était de 70 % pour le Sivom de la Svière et 30% pour la commune.

Lors de la dernière réunion du Sivom, le Président a décidé de réduire la prise en charge du montant des factures d'électricité de 70 % à 50 %.

Pendant plusieurs semaines, un relevé journalier des consommations électriques a été fait. Il apparaît que l'utilisation de la salle, entre le chauffage, le réfrigérateur et les fours, représente de l'ordre de 90 % de la consommation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil :

**DECIDE** de ne pas accepter ce changement,

**CHARGE** et **DELEGUE** Madame le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

### **3°) ENTRETIEN DU CHEMIN DE CATIFET**

Après présentation faite par Madame le Maire, concernant l'entretien du chemin de Catifet,

**Constate** que la mairie de Longpont n'a plus la compétence pour l'entretien du chemin de Catifet,

**Constate** que le chemin de Catifet est entretenu par la communauté de Communes Retz-en-Valois depuis plusieurs années.

**Constate** que la somme de 607,60 € est versée tous les ans à la commune de Longpont,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil :

**DECIDE** de ne plus verser la somme de 607,60 € à la commune de Longpont

**DECIDE** le remboursement de la somme de 607,60 € par année perçue indûment par la commune de Longpont

**CHARGE** et **DELEGUE** Madame le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

### **4°) QUESTIONS DIVERSES**

- **Colis des anciens** : l'attribution sera réservée au plus de 70 ans, comme les années précédentes.
- **Four à pain** : Proposition pour la remise en état du four à pain se situant à Catifet. Il n'appartient pas à la commune, monsieur De Montesquiou en est propriétaire.
- **Statut de la Vierge de l'oratoire** : Monsieur Emmanuel Du Passage propose de faire restaurer les mains de la vierge à ses frais.
- **Vaches et veaux** : Découverte chez un éleveur de « cadavres » de ses vaches et veaux enterrés sur son terrain, les services compétents sont intervenus.
- **Jeux enfants** : Une demande a été faite pour l'installation d'une balançoire. La proposition a été refusée, travaux excessifs et coûteux en entretien et sécurité. Du paillis va être mis sur l'aire de jeux.
- **Fossés et busages sous les routes** : comme régulièrement il a été noté que certains busages et fossés sont obstrués par les agriculteurs riverains. Il est rappelé que ces ouvrages sont indispensables pour les fondations des routes et qu'il faut préserver l'écoulement des eaux pluviales.

- **Noël des enfants** : Le traditionnel Noël des enfants aura lieu le samedi 19 décembre 2020. Cette année, au vu des conditions sanitaires, le goûter ne peut se faire dans la salle polyvalente. Le père Noël fera donc une tournée dans le village, en débutant par le hameau de Violaine et remontera sur Louâtre.
- **Programme travaux 2023** : le dernier emprunt en cours sur Louâtre s'achève en 2023. Il pourrait être opportun de prévoir des travaux d'envergure. Le conseil est invité à y réfléchir. Proposition des travaux suivant :
- Terrasse à l'arrière de la salle polyvalente,
  - Enfouissement des réseaux électrique au gros chêne,
  - Trottoir rue du bois madame,
  - Mettre la rue Saint-Jean des Vignes en sens unique et rouvrir le chemin Royal,
  - Rue du Tilleul : accotements.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 h 05.

Le Maire,  
Christelle JULLIEN

